

PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Présenté par Gualbert KOUDOGBO
Ingénieur du génie civil
Chef de la cellule de Passation des
Marchés Publics

PLAN DE LA COMMUNICATION

- **RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE**
- **OBJECTIFS**
- **EVOLUTION DES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHES PUBLICS**
- **CONCLUSION ET SUGGESTIONS**

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Ordonnance 96-04 du 31 janvier 1996
 - Décret n° 99-288 du 2 juin 1999
 - Décret n° 99-311 du 22 juin 1999
 - Décret n° 99-312 du 22 juin 1999

- Organes de gestion des Procédures
 - Commission Nationale des Marchés Publics
 - Commissions Départementales des Marchés Publics
 - Commission Spéciale des Marchés de la Défense Nationale

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Loi 204-18 du 27 août 2004
 - Décret n° 2004-562 du 1^{er} octobre 2004
 - Décret n° 2004-563 du 1^{er} octobre 2004
 - Décret n° 2004-564 du 1^{er} octobre 2004
 - Décret n° 2004-565 du 1^{er} octobre 2004

- Organes de gestion des Procédures
 - Commission Nationale de Régulation des Marchés Publics
 - Direction Nationale des Marchés Publics
 - Cellules de Passation des Marchés Publics
 - Commission Spéciale des Marchés de la Défense Nationale

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Structures assujetties au Code des Marchés Publics
 - Etablissements publics
 - Sociétés et Offices d'Etat
 - Collectivités locales
- Activités concernées par le Code des Marchés Publics
 - Travaux
 - Fournitures
 - Prestations de services

RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Différents modes de passation des Marchés Publics
 - Appel d'offres ouvert ou restreint
 - Adjudication publique
 - Gré à gré

OBJECTIFS DES REFORMES

- Amélioration des performances en matière de passation des marchés
 - Garantie de la transparence des opérations
 - Garantie de l'équité des résultats
- Amélioration du taux de réalisation des grands travaux

EVOLUTION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LE TEMPS

- Pratiques d'avant la prise de l'Ordonnance de 1996
 - Procédures conduites par chaque Ministère sectoriel et compte rendu au Conseil des Ministres.
 - Risque de dérapage des délais = Réactions des autres ministères (contestations ou éclaircissements sur résultats)
 - Risque atténué par création des commissions interministérielles

EVOLUTION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LE TEMPS

- Pratiques basées sur l'Ordonnance de 1996
 - Création de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) => Contrôle et régulation des procédures
 - Composition CNMP : (9 membres)
 - Intégration des formulaires relatifs au Code d'éthique et de moralisation des Marchés Publics au niveau des DAO

EVOLUTION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LE TEMPS

- Pratiques basées sur l'Ordonnance de 1996 (suite)
 - Création Comité technique de dépouillement et d'analyse des offres (au niveau des ministères sectoriels)
 - Composition Comité technique :
 - Toutes compétences utiles
 - Direction des Impôts
 - Direction des Douanes et Droits Indirects
 - Risque de dérapage des délais = Longs délais d'approbation des DAO et des résultats de l'analyse par CNMP. Longs délais d'approbation des marchés

EVOLUTION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LE TEMPS

- Pratiques basées sur la Loi de 2004
 - Remplacement de CNMP par CNRMP et DNMP. Séparation des rôles de contrôle et de régulation. Création des CPMP au niveau des ministères sectoriels
 - CNRMP => Régulation des procédures de passation des marchés publics, réception des recours et dénonciations éventuels
 - Composition CNRMP : (11 membres)
 - 3 du secteur privé
 - 2 de la Société civile
 - 6 de l'Administration publique (Présidence de la République, Ministères Finances, Travaux Publics et Transports, Santé Publique, Intérieur, Justice)

EVOLUTION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LE TEMPS

- Pratiques basées sur la Loi de 2004 (Suite)
 - DNMP => Contrôle de la mise en œuvre des procédures
 - DNMP = Structure technique du Ministère des Finances dont le personnel est nommé par la tutelle
 - Création et publication du Journal des Marchés Publics à parution hebdomadaire (AAO et résultats des attributions)

EVOLUTION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DANS LE TEMPS

- Pratiques basées sur la Loi de 2004 (Suite)
 - CPMP => Conduite procédures passation marchés
 - Composition CPMP : (effectif variable suivant spécificités marchés)
 - un spécialiste en passation de marchés publics,
 - un juriste et
 - toutes autres personnes compétentes dans le domaine concerné

DELAI DE MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

ETAPES	OPERATIONS	DELAI (j)			
		Prestation de service	Fournitures	Travaux	
				AON	AOI
1	Elaboration du Dossier d'Appel d'offres (DAO)	15 à 30	15 à 30	15 à 30	15 à 30
2	Transmission du DAO à la DNMP	2	2	2	2
3	Avis de la DNMP sur DAO	7 à 15	7 à 15	7 à 15	7 à 15
4	Transmission du DAO aux Bailleurs de fonds	0 à 2	2		2
5	Avis Bailleurs de fonds sur DAO	0 à 30	7 à 15		15 à 30
6	Finalisation du DAO suivant observations	2	2	2	7
7	Obtention de « Bon à lancer »	2	2	2	2
8	Lancement de l'appel d'offres	2	2	2	2
9	Dur2e de préparation des offres	30 à 60	30 à 60	30 à 60	60 à 90

DELAI DE MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

ETAPES	OPERATIONS	DELAI (j)			
		Prestation de service	Fournitures	Travaux	
				AON	AOI
10	Analyse et jugement des offres	15 à 21	7 à 15	7 à 15	7 à 15
11	Transmission du rapport de jugement à la DNMP pour avis	2	2	2	2
12	Avis DNMP sur rapport de jugement	7 à 15	7 à 15	7 à 15	7 à 15
13	Transmission du rapport de jugement aux Bailleurs de fonds pour avis	0 à 2	2		2
14	Avis des Bailleurs de fonds sur rapport de jugement	0 à 30	7 à 15		15 à 30
15	Notification de l'attribution	2	2	2	2
16	Négociations du marché avec l'attributaire	2	2	2	2 à 7
17	Finalisation du marché	2	2	2	2

DELAI DE MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

ETAPES	OPERATIONS	DELAI (j)				
		Prestation de service	Fournitures	Travaux		
				AON	AOI	
18	Signature du marché par l'attributaire	0 à 15	7 à 15	7 à 15	7 à 15	
19	Signature ou approbation du marché par Maître d'ouvrage	2 à 7	2 à 7	2 à 7	2 à 7	
20	Approbation du marché par MFE	7 à 15	7 à 15	7 à 15	7 à 15	
21	Notification du marché	2	2	2	2	
22	Mobilisation de l'attributaire	15	15	15	30	
23	Exécution du marché	pm	pm	pm	Pm	
Délai de passation des marchés (hors élaboration DAO pouvant nécessiter 240 à 360 jours)		Jour	108 à 267	100 à 231	100 à 175	184 à 303
		Semaines	16 à 39	15 à 33	15 à 25	27 à 45
		Mois	4 à 9	3,5 à 8	3,5 à 6	6,5 à 10

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

- Buts des différentes réformes =
 - Rendre performantes les procédures de passation de marchés publics (maîtrise des délais)
 - Garantir la transparence des opérations
 - Garantir l'équité des résultats d'analyse des offres

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

● Suggestions

Niveau Ministère sectoriel

- Revue des DAO types par catégorie de marchés avec maintien des formulaires du code d'éthique et de moralisation des marchés publics
- Respect des procédures de passation des marchés publics
- Renforcement des capacités de la CPMP (ressources humaines et moyens logistiques, etc.)
- Revue de la composition des comités techniques d'analyse des offres pour en limiter l'effectif

SUGGESTIONS

- Suggestions

- Niveau Gouvernement

- Redéfinition des seuils des marchés pouvant être directement passés par les CPMP avec contrôle a posteriori de la mise en œuvre des procédures
Seuils actuels: 100 millions (travaux); 40 millions (fournitures) et 30 millions (prestations intellectuelles).
 - Délégation de pouvoirs aux Ministres sectoriels pour l'approbation de certains marchés dont les seuils seront retenus de commun accord avec le Ministre chargé des Finances en fonction des spécificités des ministères sectoriels
 - Renforcement des moyens de lutte contre la corruption (audits techniques et financiers)

MERCI
DE VOTRE
ATTENTION